

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2023
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 28/03/2023
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 11 AVR. 2023
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 24
VOTANTS : 26

L’an deux mille vingt trois  
Le 3 avril à 20 h

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.

Absents excusés :

M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier.  
M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif.  
Mme Quesnel.

Secrétaire de séance : Monsieur Le Bourgeois

### OBJET : RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL EN CDI

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 332-8 à 332-14,

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le 2ème contrat à durée déterminée de la chargée de communication arrive à son terme le 21 mai prochain.

Le contrat initial ayant été conclu le 22 mai 2017, nous ne pouvons le renouveler qu’en contrat à durée indéterminée (CDI) car l’agent aura plus de 6 ans d’ancienneté.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D’autoriser Mme la Maire à conclure un CDI sur le poste de chargé de communication (grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe),
- La rémunération sera calculée par référence à l’indice majoré 416
- D’autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

La Maire,

  
  
Nathalie DONATIN